



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

structures administratives

Question écrite n° 70666

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le Premier ministre sur certains propos tenus récemment par son ancien ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre. Lors d'une émission télévisée au cours de laquelle il a présenté son dernier livre intitulé « Les Audaces de la vérité », M. Allègre a regretté qu'au sein de l'administration centrale, subsistent des services dont l'utilité est devenue discutable. Il a cité un exemple concret, celui du bureau des longitudes, établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. Institué par la loi du 7 Messidor An III (25 juin 1795) afin de résoudre les problèmes astronomiques posés par la détermination de la longitude à la mer, le bureau des longitudes n'a plus aujourd'hui, à l'heure du GPS, l'utilité qu'il pouvait avoir au xviii^e siècle. Il n'en continue pas moins à disposer de locaux et de moyens financiers et humains de fonctionnement. Dans un contexte budgétaire difficile où la maîtrise des dépenses publiques devrait être une priorité gouvernementale, il souhaite obtenir le recensement précis des services publics qui, à l'instar du bureau des longitudes, n'ont plus réellement de raison d'être.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70666

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7168